

Annexe 1

Impact potentiel sur les réexamens VD2 1300 MWe et VD3 900MWe

Pour le palier 1300 MWe, dans le cadre du réexamen de sûreté VD2, les SMS RFS2001-01 selon EDF restent inférieurs au séisme de dimensionnement. Les seules études sismiques engagées concernent :

- le comportement du BAS-BL : torsion + séisme vertical
- la non-agression du BAS-BL par la Salle des Machines

Si les spectres IRSN nous étaient imposés par la DGSNR, la vérification du comportement sismique des bâtiments et matériels devrait alors concerner, pour Golfech, l'ensemble de l'îlot nucléaire et des ouvrages de site IPS et pas seulement le BAS-BL. Pour St-Alban et Belleville, les ouvrages de sites seraient également concernés. Cette reprise d'étude nécessiterait un gros volume d'étude et des renforcements des ouvrages de GC et des matériels.

Concernant l'étude des BAS-BL, les spectres IRSN mettent largement en défaut les études engagées sur le P'4. Les justifications engagées sur les matériels devraient être reprises et étendues à des matériels aujourd'hui non concernés.

Pour le palier 900 MWe, le programme de travail de la VD3 a été bâti sur la base des évaluations EDF des SMS RFS2001-01. En particulier, seuls les sites de Chinon et Dampierre doivent faire l'objet d'une étude complémentaire d'impact de la RFS, de volume limité car les dépassements restent modérés.

Les évaluations IRSN sont de nature à élargir considérablement le champ des investigations, le volume d'étude et le volume de modifications potentielles.

Pour l'ensemble des paliers, dans l'hypothèse où les spectres IRSN nous seraient imposés, le coût des études et modifications, hors indisponibilité d'exploitation, peut être estimé comme suit (*) :

Bugey, Fessenheim	200 M€ / tr	1200 M€
Chinon, Civaux	70 M€ / tr	420 M€
Golfech	20 M€ / tr	40 M€
Dampierre, St-Laurent, Belleville, St-Alban	10 M€ / tr	100 M€
BAS-BL P'4	10 M€ / tr	140 M€
Total		1900 M€

(*) Le chiffrage est basé sur le coût de la réévaluation sismique de Phenix, soit 50 M€. Compte-tenu de la taille des installations, le chiffre est multiplié par 4 pour la transposition à Bugey et Fessenheim.

Dans le cadre de la VD3 900MWe, une fiche en priorité 3 relative à l'aléa sismique de Bugey a fait l'objet d'un argumentaire, dont sont extraits les éléments de conséquences suivants.

Sur le site de Bugey, l'accroissement sensible du niveau sismique conduirait à mettre en oeuvre des renforcements de bâtiments, des renforcements de supports de circuits et matériels, des modifications de matériels (ex : réservoirs PTR, ASG) et des requalifications. Outre leur coût propre, ces travaux pénaliseraient lourdement l'exploitation (arrêt probable de l'exploitation, prélèvement ou déplacements de matériels pour essais ou travaux).

Le risque existe qu'une réévaluation à 0.2g aboutissent à des impasses car nécessitant des travaux techniquement non-réalisables ou d'un coût prohibitif, comme le renforcement des ferrillages des radiers. Ces conclusions sont transposables à Fessenheim, dont la conception est également ancienne.